

Maison de retraite
pour personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge



Groupe privé de Maisons de Retraite



RÉSIDENCE MÉDICALISÉE
SAINT-LAURENT

«A partir d'un certain âge,
la meilleure façon de se sentir entouré,
c'est de l'être».



Madame, Mademoiselle, Monsieur

La Direction, l'ensemble du Personnel et les résidents vous souhaitent la bienvenue à la Résidence.

Votre mieux être, notre exigence.

La Résidence accueille, pour des séjours temporaires ou de longue durée, toute personne âgée valide ou évoluant vers la dépendance. Elle est adaptée aux personnes mal-voyantes ou désorientées.

La Résidence médicalisée "Saint-Laurent" est un établissement privé qui vous offre un ensemble de services de qualité : prestations hôtelières, animation et satisfaction des besoins médicaux.

Nous mettons tout en œuvre pour être à votre service et vous réserver un espace de vie privilégié, où, confort, attention et chaleur humaine seront les garants de votre sérénité.

Nous vous souhaitons la Bienvenue parmi nous.

La Direction et son équipe

Situation géographique

La Résidence médicalisée SAINT-LAURENT se situe dans le bourg de LENTILLY, à 300 mètres de toutes les ressources souhaitables.

Implanté dans l'ouest de Lyon, LENTILLY est un village des coteaux du Lyonnais qui bénéficie d'un cadre privilégié, à quelques instants du parc de Lacroix-Laval et du Golf de Salvagny.

L'accès à la Résidence est aisé :

- Route express Charbonnière-Lentilly,
- Train de Lyon à Lentilly.

L'établissement est récent et vous offre des prestations hôtelières de grandes qualités, dans un confort très apprécié.

La Résidence offre :

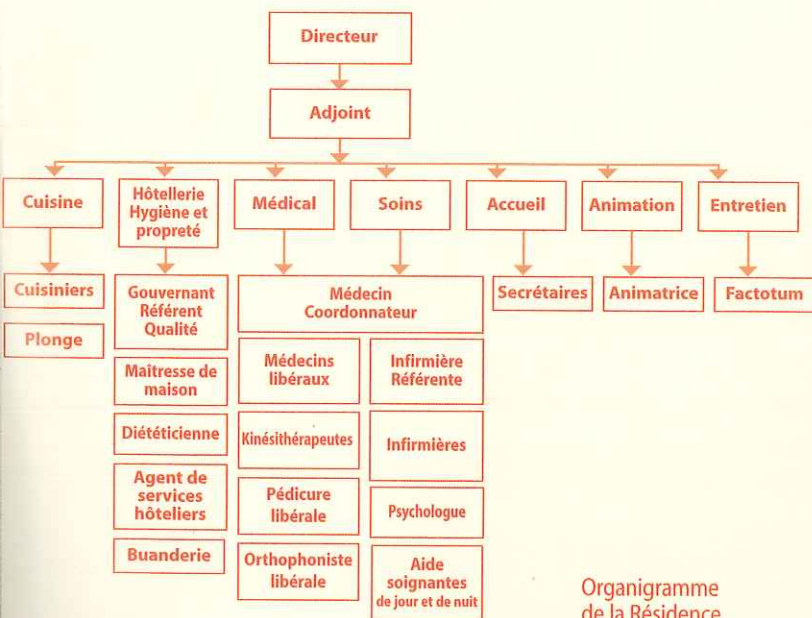
- 10 chambres à 2 lits de 31 m² avec sanitaires, douche et W.C adaptés.
- 60 chambres individuelles de 21m² avec sanitaires particuliers, douche et W.C. adaptés.

Toutes les chambres disposent du téléphone, d'une prise T.V. et d'appels d'urgence.

Toutes les possibilités de personnalisation sont envisageables.

Fonctionnement de la Résidence

La Résidence "SAINT-LAURENT" est une maison de retraite à statut privé. La direction est responsable du bon fonctionnement de l'établissement.



Organigramme de la Résidence



Conseils de la vie sociale

Au titre de ses missions, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Il est composé de représentants des résidents, de représentants des familles, de représentants des salariés. Il se réunit 3 fois par an et les élections de renouvellement ont lieu tous les deux ans.

Surveillance médicale et soins



La Résidence médicalisée met en œuvre un projet institutionnel pour contenir l'évolution des résidents vers la dépendance et assurer la prise en charge des personnes âgées dont la perte d'autonomie est très importante.

La surveillance permanente de l'état de santé du pensionnaire et de son degré d'autonomie est assurée sous l'autorité d'un médecin coordonnateur assisté d'une infirmière référente, par une équipe **pluridisciplinaire** associant des médecins, des infirmières, une orthophoniste, des kinésithérapeutes, une psychologue, des aides-soignantes et du personnel de nursing.

Cette équipe est très attentive à la rééducation systématique des gestuelles de la vie quotidienne (toilette,

habillage, alimentation) afin de garantir le maintien de l'autonomie de la personne âgée.

Le résident conserve le libre choix de son médecin ainsi que du masseur-kinésithérapeute.

Restauration



Dans un vaste restaurant, clair, accueillant et spacieux, sont servis à l'assiette, des repas adaptés et équilibrés. Les régimes prescrits sont respectés.

Notre chef vous prépare une cuisine traditionnelle et familiale et confectionne des pâtisseries.

Les menus, affichés chaque semaine, sont décidés par la commission des menus. Des résidents, des représentants des familles et du personnel, sont avec une diététicienne, membres de cette commission.

Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30.

Les déjeuners et dîners sont pris au restaurant. Vous pourrez y inviter votre famille et vos amis.

Le goûter est servi vers 15h30.

Une tisane vous sera proposée en chambre, après le dîner, par le personnel de nuit.

Vie et animation

Si la Résidence Saint-Laurent est un lieu de soins, elle est avant tout un lieu de vie motivant et à forte convivialité. Une animatrice assure à temps complet l'animation de l'établissement.

L'objectif de l'animation est d'assurer, dans une ambiance de groupe stimulante, le maintien d'une certaine activité, l'entretien de relations sociales intéressantes, de l'écoute et du dialogue ainsi que la transmission d'expériences entre générations et la redécouverte du sens de la fête.

Sont ainsi réunies, les conditions d'une reconquête par le résident, d'un statut social authentique.

Activités offertes

- la détente : groupe de relaxation, télévision, films,
- le mouvement : gymnastique douce, promenades et visites adaptées avec notre minibus,
- le dialogue : atelier "mémoire", revue de presse quotidienne,
- la musique : chorale, musiciens,
- la création : atelier couture,
- le jardinage,
- des rencontres avec les enfants des écoles. Ceux de l'école Jeanne d'Arc, prennent leurs repas à la Résidence dans une salle à manger adaptée à leurs besoins. Les anniversaires et les fêtes ponctuent l'avancement de l'année.

Le programme des animations est affiché chaque mois.

Le parc, le patio et la terrasse sont à la disposition des résidents et des familles.

Secrétariat

Situé près de l'entrée de la Résidence, il est ouvert tous les jours de 8h30 à 19h. Fermé de 13h à 14h.

Il centralise l'ensemble des informations et demandes des familles, des résidents et du personnel.

Les secrétaires assurent la distribution du courrier chaque matin ainsi que de l'affranchissement et l'expédition du courrier.

Elles sont à la disposition des familles et des résidents pour toutes démarches administratives : demande d'allocation logement, allocation personnalisée à l'autonomie.

Toutes les demandes de rendez-vous sont centralisées au secrétariat, en particulier pour les médecins, les consultations extérieures ainsi que pour :

la pédicure,

la coiffeuse,

l'esthéticienne,

qui sont présentes chaque semaine dans l'établissement.



Dossier d'admission

L'admission est prononcée par la Direction après constitution d'un dossier administratif et médical qui vous sera remis lors de votre visite de l'établissement.

La réservation sera considérée comme ferme et définitive dès la réception d'un chèque de dépôt de garantie d'un montant équivalent au tarif "hébergement" de 30 jours.

Cette somme est débitée à la réception du chèque, elle sera rendue lors du solde du compte effectué dans les deux mois qui suivent le départ du résident.

Les résidents doivent conserver une assurance "responsabilité civile".

Visites

Les visites sont autorisées de 11h à 18h.

Chaque résident est libre de :

- ses mouvements, recevoir sa famille quand il veut,
- s'absenter quand il le souhaite, en fonction de ses capacités physiques et psychiques et des recommandations médicales, sous son entière responsabilité et en accord avec le règlement de fonctionnement, librement accepté par tous.

Offices religieux

Des célébrations catholiques sont régulièrement prévues (consulter les programmes d'animation).

Prestations facultatives

La lingerie

Un service "lingerie" est à la disposition des résidents et des familles.

Cette prestation n'est pas comprise dans le tarif "hébergement".

Le trousseau doit obligatoirement être marqué au nom du résident afin d'éviter toute confusion, que le linge soit entretenu ou non par la Résidence.

Les secrétaires peuvent se charger de la commande d'étiquettes mercerisées.

La Résidence fournit et blanchit toute la literie et le linge de table.



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003- Article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Article 1 : Principe de non-discrimination

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

Article 3 : Droit à l'information

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Article 5 : Droit à la renonciation

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

Article 7 : Droit à la protection

Article 8 : Droit à l'autonomie

Article 9 : Principe de prévention et de soutien

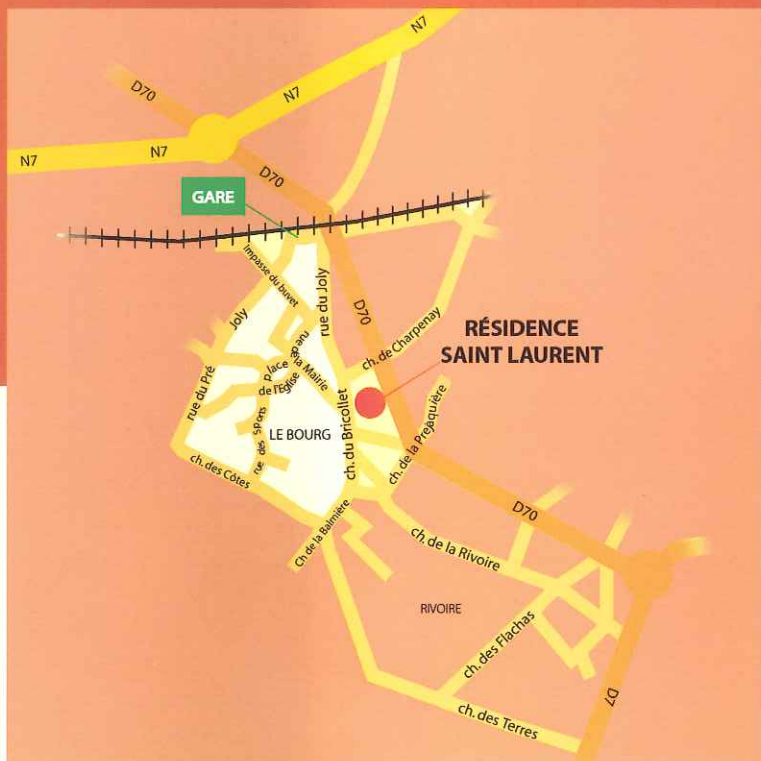
Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

CETTE CHARTE EST DISPONIBLE SUR DEMANDE À L'ACCUEIL





RÉSIDENCE MÉDICALISÉE
SAINT-LAURENT



www.i-g-h.com

Maison de retraite pour personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge

Rue du Bricollet - B.P. 16 - 69595 Lentilly Cedex
 tél. 04 74 01 67 00 - fax. 04 74 01 82 40 - residence.stlaurent@wanadoo.fr